

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
24	Soutenir l'intégration du Musée du Pays d'Ourthe-Ambève (attraction touristique) au sein du package des produits touristiques gérés par l'asbl communale "les découvertes de Comblain", ainsi que le développement d'un nouveau produit touristique "Musée" à l'attention des groupes	2.2.

Description du projet

Le Musée du Pays d'Ourthe-Ambève est reconnu en catégorie « c » par la Fédération Wallonie-Bruxelles (agrément 2017-2020) et comme attraction touristique « 1 soleil » par le CGT (le Musée a ainsi perdu un soleil en 2019 suite à la réforme du Code wallon du tourisme et des grilles d'évaluation des attractions).

Géré par une asbl communale fondée dans les années 2000 pour répondre aux exigences du décret de 2002, le Musée bénéficie d'une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des prestations de deux agents communaux (une conservatrice à mi-temps et une animatrice culturelle à mi-temps), ainsi que de la mise à disposition par la Maison du Tourisme d'un agent d'accueil à mi-temps également (dont le solde non subventionné par les points APE est à charge du Musée). L'équipe est donc constituée de trois personnes pour 1,5 ETP.

Malgré ce soutien communal, cette configuration est insuffisante au regard de la charge administrative qu'imposent la reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la reconnaissance du CGT, ainsi que toutes les obligations légales liées au statut d'asbl du Musée. La conservatrice doit y consacrer l'essentiel de son temps au détriment de ses missions décrétales.

En 2012-2013, l'ADL avait soutenu le Musée dans l'élaboration d'une nouvelle scénographie qui avait pu être mise en œuvre dans la partie préhistorique du musée, mais qui doit encore l'être dans les autres salles. Les animations qui auraient dû être développés en parallèle pour accueillir des groupes scolaires n'ont pas pu être réalisées faute de temps.

Cette situation a mis le Musée en défaut par rapport à une série d'objectifs qu'il s'était fixé dans le cadre de sa reconnaissance. La Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ailleurs invité le Musée, à mi-parcours, à proposer un plan d'actions pour remédier à cet état de fait. L'asbl les découvertes de Comblain a proposé sa collaboration dans le cadre d'une convention de partenariat qui a permis la conception d'une nouvelle animation scolaire entièrement dédiée au Musée, mais les moyens manquent au Musée pour mettre en œuvre celle-ci.

Face à ce constat, l'ADL et les découvertes de Comblain ont proposé à la commune et à l'asbl communale Musée d'envisager, à terme, une fusion des deux asbl communales, par absorption de l'asbl Musée par l'asbl les découvertes de Comblain, afin de procéder à des économies d'échelles, sur le plan institutionnel, et permettre à la conservatrice de se consacrer davantage à ses propres missions ; l'idée étant que le Musée devienne un secteur spécifique de l'asbl « les découvertes de Comblain » et bénéficie à ce titre de son encadrement administratif, de son management, de son équipe d'animateurs, de ses outils de promotion, et de sa capacité logistique.

Cette fusion implique une réforme des statuts de l'asbl les découvertes de Comblain, en collaboration avec l'inspectrice de la culture et la commission des Musées, afin que le Musée puisse conserver toute son autonomie dans l'exécution de ses missions décrétales et de son plan d'actions.

Ce projet de fusion vise enfin à limiter le nombre d'organes de gestion (une AG, un CA, une direction) et à renforcer la cohérence dans la gestion du pôle d'accueil « Maison des Découvertes / Musée du Pays d'Ourthe-Ambève » en lien avec les autres sites et attractions gérés par l'asbl les découvertes de Comblain. La Maison des découvertes présentera en effet à terme, dans une optique touristique, les plus sites naturels et

patrimoniaux de l'Ourthe-Vesdre-Amblève ; le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève présente quant à lui les plus sites archéologiques de cette même région en exposant les objets et les résultats des fouilles et des recherches qui y ont été menées.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Objectifs en termes de création d'activité économique et de création d'emploi

La fusion des deux asbl et surtout la création et l'offre d'une nouvelle animation pour groupes au Musée, doivent permettre d'assurer à terme la survie du Musée (et donc la préservation de 1,5 ETP), mais vise surtout à augmenter le nombre de visiteurs du Musée ainsi que le nombre d'animations vendues par l'asbl les découvertes de Comblain à ses clients (groupes scolaires, groupes privés, etc.).

En outre, avec cette seconde attraction touristique, l'asbl les découvertes de Comblain peut combiner avec les visites de la Grotte de Comblain et proposer des packages d'une journée qui inclut même, en option, un service catering au « Relais du Terroir » ou de manière libre dans les commerces horeca de la commune.

Ce projet participe donc au développement touristique local avec l'objectif, comme pour la Grotte de Comblain, de favoriser des retombées économiques au niveau local.

INDICATEURS :

- fait-pas fait ;
- nombre de réunions de coordination ;
- nombre de visites avant et après le développement du nouveau produit ;
- nombre de partenaires;
- type de partenariat

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Public concerné

Le Musée, plus spécifiquement encore que la Grotte de Comblain, vise un public de groupes scolaires, via une animation spécifiquement créée pour eux.

Il s'agit ici de permettre à l'asbl les découvertes de Comblain de renforcer son offre d'animations auprès des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; et au Musée de faire valoir son travail auprès d'un plus grand nombre de visiteurs, comme le réclame la Commission des Musées.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Porteur du projet

L'asbl communale « Musée communal » et l'asbl communale « les découvertes de Comblain » sont toutes deux porteuses du projet.

Le Musée, car c'est de sa reconnaissance et de sa survie dont il s'agit.

Les découvertes de Comblain, car cette fusion par absorption, va lui permettre de gagner une attraction touristique et une animation spécifique à proposer au sein de son offre pour « groupes scolaires ».

C'est d'ailleurs le directeur de l'asbl les découvertes de Comblain qui a pris la main au niveau du projet de rédaction des nouveaux statuts.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de l'ADL

Dans ce cadre, l'ADL va simplement jouer un rôle de conseiller en participant aux réunions de coordination ainsi qu'au groupe de travail sur l'élaboration des nouveaux statuts de l'asbl les découvertes de Comblain.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la Commune : la commune intervient dans cette action à plusieurs titres. Elle est l'employeur de la conservatrice et de l'animatrice culturelle du Musée ; elle est propriétaire des bâtiments au sein desquels sont établis le Musée et les archives du Musée ; elle est propriétaire ou dépositaire de certaines de ses collections ; elle est également membre fondateur de l'asbl communale Musée et membre fondateur de l'asbl les découvertes de Comblain qui absorbera le Musée. Bref, aucune décision ne pourra être prise par les deux asbl sans l'approbation de la commune ou de ses représentants.

- la Fédération Wallonie-Bruxelles : est l'organisme qui reconnaît le Musée en catégorie c, qui l'évalue via l'avis de la Commission des Musées, et qui octroie la subvention de fonctionnement ; c'est également l'organisme qui accompagne le Musée, via l'inspectrice de la culture. Ce projet de fusion ne pourra se faire sans l'aval de l'inspectrice et, sans doute, de la commission.

- le CGT : est l'organisme qui reconnaît le Musée en tant qu'attraction touristique et qui peut lui octroyer une subvention de promotion touristique.

Partenaires privés :

- les membres de l'asbl communale à titre privé : seront des partenaires importants à prendre en compte et à associer au projet de fusion. Ils devront notamment pouvoir y retrouver un statut de membre de l'asbl les découvertes de Comblain.

Partenaire associatif :

- asbl musée communal (« Musée du Pays d'Ourthe-Amblève »): cf. « porteur de projet ».

- asbl les découvertes de Comblain : cf. « porteur de projet ».

- d'autres associations qui soutiennent également le Musée ou en son partenaires seront également, de manière directe ou indirecte, associées à cette action : le Cercle Archéologique Ardenne-Condroz ; le Cercle Historique des Anciens Sous-Officiers d'Ourthe-Amblève (CHASOOA) ; l'asbl Qualité –Village-Wallonie ; l'asbl la Chapelle de Mont ; etc.

- l'asbl Quele trope qui promeut le patrimoine immatériel lié au théâtre wallon devrait quant à elle intégrer l'asbl Musée et donc être fusionnée également avec l'asbl les découvertes de Comblain, avec la possibilité de constituer une « commission » spécifique.

- le Préhistomuséum à Ramioul : est conventionné avec le Musée pour la préservation de certaines collections archéologiques précieuses.

- d'autres musées seront également concernés, dès 2020, par la création d'un pôle muséal et pourraient donc devenir à ce titre de nouveaux partenaires du Musée, notamment le Musée archéologique de Logne, ...

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Grandes étapes de réalisation prévues

2019 : participation au groupe de travail sur la préparation de la fusion et la réforme des statuts de l'asbl les découvertes de Comblain en vue de la fusion, par absorption, avec le Musée.

2020 : fusion des deux asbl, publication au Moniteur belge et première année de fonctionnement du Musée en tant qu'entité de l'asbl communale les découvertes de Comblain. Cela permettra notamment, en principe, à la conservatrice de se consacrer pleinement à la préparation de la nouvelle demande de reconnaissance. Celle-ci devra notamment être rédigée en prenant en compte le tout nouveau décret qui sera en principe d'application au 1^{er} janvier 2020. L'ADL pourra alors intervenir comme conseiller pour aider l'asbl les découvertes à préparer cette nouvelle, notamment en ce qui concerne l'intégration du Musée dans un « pôle » de musées ; ce qui impliquera la création d'un nouveau partenariat.

La nouvelle animation pour groupes scolaires pourrait être testée dès 2019, mais ne devrait pas être mise sur le marché avant 2020.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Coûts estimé et mode de financement

Les coûts liés à la fusion par absorption de l'asbl Musée au sein de l'asbl les découvertes devraient être exclusivement à charge du Musée.

Une fois la fusion effective, le Musée constituera un secteur à part entière de l'asbl, avec une comptabilité analytique qui lui sera propre. Le développement de la nouvelle animation se fera dans le cadre de ce budget, notamment sur base de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)